

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 24 JUIN 2010**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 24 juin 2010 à 19h00 en la salle des fêtes de Quevauvillers, sous la Présidence d'Alain Desfosses.

Étaient présents :

**Délégués titulaires** : M Damonville, M Formet, M Lefebvre, M Soumillon, M Dubos, M Iriarte Arriola, M Mouton, M Dutitre, M Guilbert, M Stoter, Mme Genty, Mme Carpentier, M Louart, Mme Chellé-Poiret, M Goethals, M Desfosses, M Fleury, Mme Vasseur, M Boderau, M Marié, M Dewaele, M Lefeuvre, M Duneufgermain, M Demarquet, M Bosredon, M Doinel, M Cosette, M Delezenne, M Turlot, M Saelens, Mme Delaire, M Trabouillet, M Dussuelle, M Labesse, M Caux, M Têtu, M Hiesse, M Colin, Devienne, M Favresse.

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leur titulaire** : M Pruvot (suppléant de Mme Van Dycke), M Taratte (suppléant de M Chouquet), Mme Géraux (suppléante de M Géraux), M Watelain (suppléant de M Caudron), M Dalattre (suppléant de M Lesur), M Lépine (suppléant de M Leclere).

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir** : M Lamory (pouvoir à M Marié), Mme Leclercq G (pouvoir à Mme Delaire), M Mille (pouvoir à M Trabouillet), M Desmarest (pouvoir à M Desfosses).

**Étaient absents ou excusés** : Mme Avelange, Mme Boignet, M Hébert, M Quillent M, M Guérin, M Buchar, M De Franssu, Mme Hénon, Mme De Saint Germain, M Lecomte, M Vandromme, M Froidure, M Brosniowski, M Despreaux, M Demonchy, Mme Michaux, M Brussart, M Deneux, M Blarel, M Périmony, M Magnier, M Leclercq J, M Quillent JC, M Nédelec, M Snauwaert, M Coulon, M Berthe, M Leroy, Mme Calippe, M Morain, M Célisse.

**Secrétaire de séance** : M Caux Gaël.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation de nouveaux délégués au SMIRTOM.
2. Adhésion à la Mission Locale.
3. Somme Numérique : adhésion au groupement de commandes « Services de Télécommunication ».
4. Représentation de la Communauté de Communes au sein de l'Hôpital Intercommunal du Sud Ouest de la Somme.
5. Création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe / Suppression d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de 2<sup>ème</sup> classe.
6. Création d'un emploi de vacataire à la piscine pour les cours dispensés aux futures mamans.
7. Cinéma le « Trianon » : prise de compétence.

8. Protocole « Actes » : dématérialisation du contrôle de légalité.
9. Pic industrie Airaines : réalisation d'une étude diagnostic
10. Cartes touristiques.
11. Réalisation d'une ligne de trésorerie.
12. Budget annexe REOM : délibération modificative de crédits n°1.
13. Questions diverses.



Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance et remercie Dominique DUSSUELLE, Maire de Quevauvillers d'accueillir le Conseil Communautaire.

Il rappelle que la séance est enregistrée et invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Gaël CAUX, commune de RIENCOURT, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

#### **1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MAI 2010.**

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 mai dernier. Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **2 - DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES AU SMIRTOM.**

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la désignation de nouveaux délégués au SMIRTOM. Il rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Communauté de Communes représente l'ensemble des communes au sein du Syndicat Mixte de ramassage et traitement des ordures ménagères. Cela signifie que seule la Communauté de Communes est habilitée à désigner ses représentants au sein de cette instance. Or, dans la pratique, un certain nombre de communes continue à désigner leurs délégués comme auparavant.

Le Président propose pour les communes ci-dessous de procéder à la désignation des délégués suivants :

- Fourcigny : CRESSANT Monique - déléguée titulaire  
BEAUMONT Christine - déléguée suppléante.
- Fricamps : LERICQUE Jean-Claude - délégué titulaire  
DESCAMPS Lionel - délégué suppléant.
- La Chapelle Sous Poix : MASSON Céline - déléguée suppléante
- Vraignes-les-Hornoy : HENOCQUE Jackie - délégué suppléant

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne les représentants nommés ci-dessus.**

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt et Vice-président de la CCSOA, demande où en est le recouvrement de la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères 2010.

Serge ZACHAREWICZ, Directeur Général des Services informe l'Assemblée que la perception de la redevance s'effectue correctement, la CCSOA peut dès à présent régler l'appel

à cotisation pour l'échéance de juin qui est d' 1 million d'euros. A ce jour, la CCSOA a collecté plus que la somme demandée.

### **3 - ADHESION A LA MISSION LOCALE DU GRAND AMIENOIS.**

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la CCSOA à la mission locale. Jusqu'alors les communes du territoire cotisaient pour ce service à raison de 0.30€ par habitant, auxquels s'ajoutait un forfait de 54 € par jeune suivi.

Le Conseil d'Administration de la mission locale souhaite que les communautés de communes se substituent aux communes. Dans ce cas de figure, la cotisation demandée à la communauté serait forfaitaire à raison de 1.50 € par habitant, soit pour notre territoire une contribution de 31 680 €. Il a été demandé à la mission locale de fournir le montant de la cotisation appelée en 2009 pour chacune des communes du territoire. Les éléments communiqués font apparaître un montant facturé en 2009 de 32 028 €.

Le Président rappelle que le rôle de la mission locale est de suivre les jeunes de moins de 25 ans dans leur recherche d'emploi. Le Président invite l'Assemblée à consulter les cotisations de chaque commune grâce au tableau distribué en début de séance.

Alix TETU, commune de Thieulloy-l'Abbaye, informe le Président qu'il vient de recevoir la facture 2010 de la Mission Locale et souhaite savoir qui doit la régler : la commune ou la CCSOA. Le Président rappelle que s'agissant de la facture de 2009, la commune doit la régler. Dans la mesure où la CCSOA délibère favorablement à l'adhésion, celle-ci règlera la cotisation à compter de 2011.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt et Vice-président de la CCSOA, rappelle que la mission locale s'adresse prioritairement aux jeunes de moins de 25 ans pour les aider à trouver leur premier emploi. Les services rendus par la Mission Locale sont : l'insertion professionnelle, la formation professionnelle, l'aide à la mobilité grâce à un système de prêt de « booster » soit pour aller travailler, soit pour se rendre à des formations.

Il ajoute que la mission locale est un service « typé » pour les moins de 25 ans. La MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation) qui vise tout public, devrait fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec la Mission Locale.

Il ajoute qu'au 1<sup>er</sup> janvier prochain, il n'y aura probablement plus qu'une seule entité regroupant la Mission Locale et la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie et Vice-président de la CCSOA, ajoute qu'il est très favorable à la prise de compétence par la CCSOA, car un grand nombre de jeunes se trouvent dans des situations compliquées sans formation. Sur le Grand Amiénois, la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois est la structure qui a le plus de jeunes suivis par la mission locale. Le Directeur de la structure s'est engagé à effectuer un compte rendu d'activités annuel relatif à notre Communauté de Communes.

Le Président ajoute que ce compte rendu d'activités permettra à la CCSOA d'exprimer son contentement ou son mécontentement, chaque mairie pourra donner son point de vue.

Gaël Caux, commune de Riencourt, demande si la commune aura connaissance du nom des jeunes de la commune qui sont suivis par la Mission Locale. Le Président explique qu'effectivement les communes auront connaissance de ces informations.

Philippe Bosredon, commune de Laleu, demande quel est l'intérêt de l'adhésion de la CCSOA à la Mission Locale.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt et Vice-président de la CCSOA explique que les Communautés de Communes sont adhérentes à la MEF et les communes à la Mission Locale, l'idée est donc de passer à l'échelon de la Communauté de Communes qui représentera toutes les communes à la mission locale actuelle qui sera la structure porteuse de la nouvelle structure à partir de janvier prochain. L'idée n'est pas de mettre de la distance, puisqu'il y aura toujours un suivi par lieu de résidence.

Romuald Trahouillet, commune de Poix-de-Picardie et Vice-président de la CCSOA fait remarquer qu'actuellement la Mission Locale envoie 360 factures. A termes, avec la prise de compétence par les Communautés de Communes, il n' y en aura plus que 10.

En l'absence de nouvelle question, le Président propose à l'Assemblée de créer une rubrique « emploi » dans les compétences facultatives de la CCSOA libellée ainsi qu'il suit : « Adhésion à la mission locale du Grand Amiénois ». Chaque commune sera appelée à délibérer sur ce point, l'adhésion ne sera effective qu'à l'obtention de la majorité qualifiée, le coût de la compétence transférée correspondra au montant des cotisations versées en 2009, selon le tableau ci-dessous :

NOM COMMUNE	COTISATIONS 2009
Airaines	3 604,80 €
Arguel	9,90 €
Aumont	41,40 €
Aveslges	69,60 €
Beaucamps-le-Jeune	219,60 €
Beaucamps-le-Vieux	2 705,70 €
Belloy-Saint-Leonard	27,60 €
Bergicourt	153,60 €
Bettembos	245,70 €
Blangy-sous-Poix	487,50 €
Bougainville	253,50 €
Briquemesnil-Floxicourt	210,60 €
Brocourt	140,40 €
Bussy-les-Poix	135,60 €
Camps-en-Amienois	106,80 €
Caulieres	224,70 €
Courcelles-sous-Moyencourt	258,00 €
Croixrault	771,60 €
Dromesnil	86,10 €
Eplésier	652,20 €
Equennes-Eramécourt	257,70 €
Famechon	0,00 €
Fluy	471,00 €
Fourcigny	213,60 €
Fresnoy-au-Val	180,90 €
Fricamps	91,80 €
Gauville	772,50 €
Guizancourt	200,10 €
Hescamps	573,00 €
Hornoy-le-Bourg	2 714,40 €
La chapelle sous poix	19,50 €
Lafresguimont-Saint-Martin	694,80 €
Laleu	81,30 €
Lamaronde	77,70 €
Le Quesne	354,90 €
Lignieres-Châtelain	484,50 €
Liomer	753,60 €
Marlers	267,30 €
Meigneux	533,40 €
Mereaucourt	4,50 €
Mericourt-en-Vimeu	195,60 €
Metigny	84,60 €
Molliens-Dreuil	1 016,70 €

Montagne-Fayel	106,50 €
Morvillers-Saint-Saturnin	652,80 €
Moyencourt-les-Poix	157,20 €
Neuville-Coppegueule	826,50 €
Offignies	20,70 €
Oissy	70,50 €
Poix-de-Picardie	6 003,00 €
Quesnoy-sur-Airaines	522,00 €
Quevauvillers	1 660,20 €
Riencourt	213,30 €
Saint-Aubin-Montenoy	275,70 €
Sainte-Segree	178,20 €
Saint-Germain-sur-Bresle	164,70 €
Saulchoy-sous-Poix	13,80 €
Tailly l'Arbre à Mouches	127,20 €
Thieulloy l'Abbaye	197,70 €
Thieulloy La Ville	30,00 €
Villers-Campsart	209,70 €
Vraignes-les-Hornoy	27,30 €
Warlus	122,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 028,00 €</b>

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve l'adhésion de la CCSOA à la Mission Locale du Grand Amiénois.**

#### **4 - SOMME NUMERIQUE / ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « SERVICES DE TELECOMMUNICATION ».**

Le Président rappelle à l'Assemblée que les communes ont été destinataires en avril d'une correspondance leur demandant si elles étaient intéressées par un groupement de commandes « Services de Télécommunications ». Un certain nombre de communes ayant répondu favorablement, il propose d'adhérer à ce groupement de commandes.

Jean-Luc Lefebvre, commune d'Airaines demande si la CCSOA a été destinataire d'un appel de Marcel DENEUX, Sénateur, annonçant que la Somme avait été dotée d'un million d'euros pour « Somme Numérique » sur les 30 millions répartis en France. La CCSOA doit solliciter l'usage d'une partie de cette somme qui est destinée aux communes rurales.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve l'adhésion au groupement de commandes « Services de Télécommunications », initié par le Syndicat Mixte Somme Numérique.**

#### **5 - REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DE L'HOPITAL INTERCOMMUNAL DU SUD OUEST DE LA SOMME.**

Le Président informe l'Assemblée que la Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital prévoit la mise en place des conseils de surveillance.

L'Agence Régionale de Santé, par courrier du 12 avril dernier, a informé la CCSOA de cette évolution et demande de procéder à la désignation de deux représentants de la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois au sein de l'Hôpital Intercommunal du Sud Ouest de la Somme.

L'hôpital intercommunal regroupera les EHPAD de Poix, Airaines et Oisemont, ainsi que le Foyer de vie de Frocourt et les ESAT lui étant rattachés.

Le Conseil de Surveillance de cet hôpital sera composé : d'un représentant de la commune siège de l'hôpital (Poix-de-Picardie), d'un représentant de la principale commune d'origine des

patients (Airaines), de deux représentants de la Communauté de Communes, de cinq personnes qualifiées dont deux représentants des usagers.

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Marc DEWAELE, Vice-président en charge des services à la personne de la CCSOA et la sienne.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie et Vice-président de la CCSOA, ajoute que la création de cet établissement est une excellente nouvelle pour le territoire.

Le rassemblement de ces structures devrait permettre de dégager des moyens supplémentaires pour le territoire. Il y a plusieurs projets : la création d'une unité « Alzheimer » à Airaines, sur Oisemont une réflexion sur le projet d'une Maison Médicale qui pourrait être portée aussi par l'EHPAD, ainsi qu'une Maison de Santé sur Poix-de-Picardie qui devrait voir le jour. Il souligne qu'il est très important que la CCSOA soit représentée au sein de cet établissement.

Le Président ajoute qu'il aurait aimé annoncer ce soir si le dossier « Pôle d'Excellence Rurale » était accepté, mais qu'il n'avait pas de nouvelle à ce jour.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne Alain Desfosses et Marc Dewaele représentants de la CCSOA au sein du conseil de surveillance de l'Hôpital Intercommunal du Sud Ouest de Somme.**

#### **6 - CREATION D'UN EMPLOI D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 2EME CLASSE.**

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe et la suppression d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de 2<sup>ème</sup> classe pour un agent de la crèche bénéficiant d'un avancement de grade.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe et la suppression d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de 2<sup>ème</sup> classe.**

#### **7 - CREATION D'UN EMPLOI DE VACATAIRE A LA PISCINE POUR LES COURS DISPENSES AUX FUTURES MAMANS.**

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la création d'un emploi de vacataire à la piscine pour des cours dispensés aux futures mamans. Il propose de créer cet emploi de vacataire sur la base de 17,50 € de l'heure. Pour le moment, il est prévu une heure par semaine. Il précise que 5 futures mamans sont déjà inscrites.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime, approuve la création d'un emploi de vacataire à la piscine communautaire, ainsi que la rémunération afférente.**

## **8 - CINEMA « LE TRIANON » : PRISE DE COMPETENCE.**

Le Président rappelle que le dernier Conseil Communautaire s'est déroulé au cinéma « le Trianon », il ajoute que ce cinéma est géré sous forme associative. Il invite Usmée Louart, Maire d'Eplessier et Président de l'Association à présenter l'association.

Usmée Louart, membre de l'Association depuis 1972 et Président de celle-ci depuis 2005, souligne qu'il s'agit d'une Association Loi 1901, ne regroupant que des bénévoles. L'association compte à ce jour 24 membres et 3 opérateurs. Usmée Louart explique l'histoire de la création du cinéma. Il précise qu'à ce jour, le cinéma n'est plus aux normes et qu'il nécessite la réalisation de nombreux travaux de mise en conformité, suite à l'évolution de la réglementation, et ce malgré l'entretien effectué par l'Association. Il souligne que si la commission de sécurité devait passer pour effectuer un contrôle, l'Association serait très ennuyée.

Le Président ajoute qu'effectivement le cinéma nécessite des travaux de réhabilitation. L'opportunité, de pouvoir prétendre à des crédits européens via le PDIP, des fonds régionaux via le FRAPP et des fonds départementaux via le CIDT, permet d'envisager le subventionnement des travaux à réaliser à hauteur de 80 %, à la condition que la maîtrise d'ouvrage soit publique. La seconde condition vise à ce que les cinémas des communes d'Albert, Corbie, Doullens et Poix-de-Picardie se constituent en réseau, afin de mieux maîtriser leurs coûts de fonctionnement.

Il ajoute que si l'on souhaite que le cinéma « Le Trianon » poursuive son activité avec un rayonnement communautaire, il appartient au Conseil de s'interroger sur une éventuelle maîtrise d'ouvrage publique de la Communauté de Communes en passant par la prise de compétence « réhabilitation des établissements cinématographiques ».

Le Président rappelle que la salle de cinéma « Le Trianon » appartient en pleine propriété à l'Evêché, lequel met gracieusement la salle à disposition de l'Association Diocésaine.

La Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois a interrogé l'Evêché aux fins de savoir qu'elles pourraient être les conditions de transfert ou de mise à disposition de la salle à la Communauté de Communes.

Par courrier en date du 5 mars 2010, l'Evêché a accepté la réalisation d'un bail emphytéotique à titre gracieux d'une durée de 25 ans au profit de la CCSOA.

Enfin, la Communauté de Communes n'ayant pas vocation à effectuer de la programmation, ni même de la projection cinématographique, la gestion de l'équipement resterait de la compétence de l'Association Le Trianon, en étendant son domaine d'intervention à l'ensemble du territoire communautaire et sa population scolaire.

Pour conclure, le coût des travaux ayant trait à l'accessibilité aux handicapés, de la mise en conformité électrique, de la mise en place de revêtement anti-feu, de l'adaptation à la projection numérique et au changement des 200 fauteuils est estimé à 800 000 €. Un devis plus précis sera prochainement établi par l'architecte de l'Association du Développement Régional du Cinéma « ADRC » dans le courant des mois de juillet ou août.

Le Président précise que si la CCSOA devait prendre la compétence et en fonction du devis de l'architecte, ces chiffres seraient bien évidemment revus lors d'un prochain Conseil.

Michel DOINEL, commune de Le-Quesne, souligne deux petits problèmes : le premier est que la salle appartient à l'Evêché, de l'argent va être dépensé pour quelque chose qui n'appartiendra pas à la CCSOA ; le second est que se sera toujours l'Association des bénévoles qui gèrera le cinéma. La CCSOA ne pourra donc pas donner son avis sur les films qui seront présentés, ce qui lui semble dommageable. Pour conclure, cela fait 50 ans que la salle fonctionne comme cela, avant de prendre cette compétence, il lui semble donc possible d'attendre des devis plus précis.

Le Président souligne qu'un chiffrage plus précis sera présenté dès la rentrée.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, souligne qu'il est également réservé sur ce projet pour deux raisons. La première est qu'il est envisagé un cinéma de plein air sur la zone de Croixrault, cela risque de faire doublon. La seconde est l'équilibre financier et le risque d'être engagé dans le fonctionnement à moyen ou à long terme du cinéma. Enfin, il souhaite avoir une meilleure lisibilité du montant des travaux.

Il craint également une restriction budgétaire des financeurs, notamment du Conseil Régional. Enfin, il aurait préféré un bail emphytéotique de 99 ans plutôt que de 25 ans.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt et Vice-président de la CCSOA demande à l'Assemblée si elle souhaite garder un cinéma sur son territoire. Si la réponse est non, ne prenons pas la compétence, si la réponse est oui prenons la compétence.

Jean-Jacques STOTER ajoute que le cinéma a un apport pour le territoire, il travaille au quotidien avec des collégiens, avec des écoliers du secteur. Il y a un travail de culture de proximité, d'éducation grâce à ce cinéma. Le cinéma est à envisager sous un angle d'opportunité offerte pour les travaux de réhabilitation grâce aux 80% de financement possibles.

Le Président souligne que le prix d'une place de cinéma au Gaumont à Amiens est de 10 € et qu'à Poix-de-Picardie, elle est de 3.50 €.

Marc DEWAELE, commune de La Chapelle et Vice-président de la CCSOA souligne qu'il ne faut pas passer à côté d'une telle opportunité : 80 % de subventions, même si la CCSOA doit participer à hauteur de 200 000 euros.

Daniel MAGNEZ, commune de Fricamps estime que les 80% de subventions sont une opportunité, il serait donc dommage de ne pas en profiter. Il pense que dans la mesure où il y a également un gros projet de piscine, il serait préférable que le projet de piscine soit revu de façon moins onéreuse, pour permettre la réalisation de ces deux projets plutôt que d'un seul.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt et Vice-président de la CCSOA rappelle qu'il serait dommage de ne pas saisir cette opportunité pour le cinéma. Par rapport à la piscine, il informe l'Assemblée que le Département avait retenu que notre équipement soit subventionné à hauteur d'un million, si l'amendement déposé au budget supplémentaire passe, il sera accordé une subvention d'un million et demi d'euros.

Le Président informe l'Assemblée que pour la piscine, un rendez-vous a été obtenu auprès du Parlement Européen qui pourrait nous permettre d'obtenir des Fonds Européens.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie et Vice-président de la CCSOA précise que le fonctionnement du cinéma restera à l'Association, ce qui revient à dire un coût « zéro » pour la CCSOA.

Le Président voudrait répondre à une question posée par Alix Têtu en réunion de Bureau, sur un coût estimatif d'un million d'euros subventionné à 80%, la CCSOA aurait à supporter 200 000 €. Dans l'hypothèse d'un emprunt de 200 000 € sur 20 ans à un taux 2.61% (taux actuel), la charge à la Communauté de Communes s'élèverait à 12 963 € par an, soit 0.61€ par habitant et par an.

La rédaction proposée pour cette prise de compétence est : « la réhabilitation du Cinéma « le Trianon » est déclarée d'intérêt communautaire ».

En l'absence de nouvelle question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire par 47 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M LABESSE et M DOINEL), approuve la prise de compétence susmentionnée : « la réhabilitation du cinéma « Le Trianon » est déclarée d'intérêt communautaire.**

#### **9 - PROTOCOLE « ACTES » - DEMATERIALISATION DU CONTROLE DE LEGALITE.**

Le Président informe l'Assemblée que la Préfecture de la Somme a sollicité la CCSOA pour procéder à la mise en œuvre de la dématérialisation du contrôle de légalité. Ce protocole consiste à permettre le transfert des délibérations et autres documents administratifs intéressant directement la Préfecture sous forme dématérialisée.

Pour ce faire, la Communauté de Communes doit se doter d'une application logicielle spécifique mise à disposition gracieusement par « Somme Numérique » via l'ADULLACT.

Il appartient néanmoins à la Communauté de Communes d'acquérir deux clés cryptées, afin d'identifier les agents transmettant les informations par voie dématérialisée. Le coût d'une clé est estimé à 64 €, soit 128 € pour 2 clés.

Le protocole contractualisant l'Etat et la Communauté de Communes pour une durée d'une année doit être approuvé par le Conseil Communautaire.

En l'absence de nouvelle question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la mise en œuvre de la dématérialisation du contrôle de légalité.**

#### **10 - PIC INDUSTRIE AIRAINES - REALISATION D'UNE ETUDE DIAGNOSTIC.**

Le Président invite Jean-Luc LEFEVRE, commune d'Airaines à faire l'historique du site de PIC Industrie situé à Airaines.

La société Pic Industrie, ancien fabricant de peinture, s'est installée sur une surface de 3,80 hectares, dont 1,50 hectares bâtis. L'entreprise a été mise en liquidation judiciaire, les dirigeants sont partis en emportant leurs machines et en laissant sur le site des stocks de peintures, il s'agit aujourd'hui d'une friche industrielle.

Jean-Luc LEFEBVRE explique que sa commune a sollicité l'aide de l'Etat pour dépolluer la friche industrielle et retrace l'historique du site. Au moment de la reprise de Nitrolac par Pic Industrie, Airaines a sollicité la Région et le Département pour dépolluer le sol. Il y a donc eu 400 000 euros de la Région et 200 000 euros du Département sous condition pour l'entreprise de créer 49 emplois avant mars 2011. Dans le cas contraire, l'entreprise devait rembourser ces subventions. Cependant, l'entreprise a déposé le bilan en avril 2009 et a laissé une pollution de surface sur le site.

Par la suite, un des fûts de peinture abandonnés a été percé par des vandales et a coulé dans la rivière.

Jean-Luc LEFEBVRE précise qu'il a dénoncé cet incident à la télévision et le Préfet a tout de suite réagi en prenant un arrêté de dépollution. L'ADEME, chargée de dépolluer le site, a découvert que la pollution touchait l'ensemble du site, soit 850 tonnes de produits toxiques restées dans l'usine. Aujourd'hui les locaux ne présentent plus aucune pollution de surface, le site est aujourd'hui réutilisable. Une réunion, avec par Monsieur RIGUET, Secrétaire Général de la Préfecture a été réalisée pour étudier les éventualités de réutilisation de la friche. Plusieurs entreprises seraient fortement intéressées pour s'y installer. Cependant, un nouveau diagnostic des sols est obligatoire.

La Préfecture, le Conseil Général et la CCSOA suivent activement la commune dans la réhabilitation de la friche, car le liquidateur doit céder le site pour l'euro symbolique.

Jean-Luc LEFEBVRE ajoute que juridiquement la Région et le Département ne peuvent pas récupérer les 600 000 euros de subventions. Il faut rajouter à cette somme, la dépollution réalisée par l'ADEME (Etat) qui s'élève à 600 000 euros. Ce qui amène à 1,2 million d'euros d'argent public dépensés pour dépolluer la friche industrielle d'Airaines.

Même si 4 entreprises sont intéressées pour s'installer sur le site, la commune doit réaliser un diagnostic du sous-sol afin de déterminer les éventuelles traces de pollution.

Jean-Luc LEFEBVRE explique que l'ADEME souhaiterait financer la suite des opérations. C'est pourquoi, Monsieur RIGUET va envoyer le dossier au Ministère, dans l'objectif de demander un financement à 100% de ce diagnostic.

Actuellement, il est intéressant de voir la friche industrielle d'Airaines comme un exemple de dépollution. A terme, ce site vise à être réutilisé et à créer de l'activité économique.

Alain DESFOSSÉS ajoute qu'une visite avec la CCI et un architecte a été réalisée sur le site pour évaluer la réutilisation des bâtiments existants.

Le diagnostic coûte 50 000 euros subventionné à 80% par le FEDER, l'ADEME et l'Agence de l'eau Artois Picardie. Les 20% restant seront a priori financés par l'ADEME, sinon par la CCSOA, si le Conseil Communautaire le valide. Le montant s'élèverait donc entre 8 000 et 10 000 euros à la charge de la CCSOA.

Claudine CARPENTIER, commune de Caulières, souhaite obtenir plus d'explications sur les conditions demandées par la Région et le Département pour l'octroi de la subvention dont a bénéficié Pic Industrie. Elle souhaite que la commune d'Airaines soit aidée sous forme de prêt car elle bénéficiera de retombées économiques en cas d'installation de nouvelles activités.

Jean-Luc LEFEBVRE explique que l'entreprise a fait faillite avant 2011 et n'a pas respecté son contrat. Elle a obtenu les subventions sans respecter la condition de créer 39 emplois d'ici 2011, alors qu'elle aurait dû la rembourser dans le cas contraire.

Claudine CARPENTIER ne comprend pas pourquoi, Pic Industrie a reçu la subvention avant de montrer des preuves (factures, justificatifs, etc...).

Alain DESFOSES souligne le caractère d'urgence que présentait ce dossier et la malhonnêteté de l'entreprise. Il rappelle aussi que la CCSOA envisage une compétence économique au sens large du terme sur tout son territoire. C'est pourquoi nous souhaitons suivre et soutenir ce projet de réhabilitation de la friche d'Airaines.

André-Jean COLIN, commune de Warlus, approuve le soutien au projet, mais se désole de la subvention allouée à une entreprise qui selon lui, est certainement partie s'installer ailleurs pour continuer son activité. Il trouve cette histoire inadmissible.

Alain DESFOSES soumet au vote du Conseil la réalisation éventuelle du diagnostic, sachant que l'ADEME a laissé entendre qu'elle le financerait peut-être à 100 %.

A la question, quelles sont les entreprises qui souhaitent s'installer, le Président répond qu'il y a une entreprise de développement photos et un marchand de meubles.

Jean-Luc LEFEBVRE ajoute que ce sont des artisans et commerçants avec une vingtaine d'emplois dans le secteur.

Gilbert MARIE, commune d'Hornoy-Le-Bourg et Vice-président de la CCSOA souhaite évoquer l'avenir du site. La CCSOA pourra gérer le site quant elle aura la compétence économique.

Alain DESFOSES recentre le débat en rappelant que le souci actuel est la réalisation du diagnostic et soumet le point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve que la CCSOA assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude diagnostic du sous-sol du site PIC Industrie d'Airaines.**

## **11 - REGIE VENDE DE CARTES DE RANDONNEES TOURISTIQUES.**

Le Président rappelle à l'Assemblée que le Conseil Communautaire du 8 juillet 2009 avait validé la tarification des « cartes de randonnées touristiques » et que celles-ci sont à l'impression actuellement.

Cette pochette est destinée aux locaux comme aux touristes qui souhaitent parcourir notre territoire et sera vendue 1 €.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie et Vice-président de la CCSOA explique que la pochette sera disponible dans un premier temps dans les Offices de Tourisme, puis dans un deuxième temps dans les communes points de départ de circuits, dès que la régie sera mise en place.

Cette pochette s'étoffera au fil du temps de nouveaux circuits pour en contenir à terme une vingtaine.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve que la régie vélo soit étendue à la vente de cartes de randonnées touristiques.**

**12 - REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE.**

Le Président rappelle à l'Assemblée, qu'en 2009, une ligne de trésorerie de 450 000 € avait été validée par le Conseil Communautaire, cette ligne de trésorerie n'a fait l'objet d'aucun tirage.

Il propose au Conseil Communautaire de reconduire cette ligne de Trésorerie, dans le cas ou nous en aurions besoin, mais qu'à ce jour, il est trop tôt pour en juger.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime approuve la création d'une ligne de trésorerie de 450 000 €.**

**13 - BUDGET ANNEXE « REOM » - DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1.**

Le Président propose d'inscrire des crédits supplémentaires pour le Budget Annexe « Redevance et Enlèvement des Ordures Ménagères » aux fins de régulariser des factures de l'exercice antérieur pour un montant de 2 500 €.

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire</b>				
DM annulation et régularisation REOM				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-706 : Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à réaliser les mouvements de crédits repris ci-dessous.**

**14 - LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu probable du prochain Conseil Communautaire en la salle des Fêtes de Molliens-Dreuil.

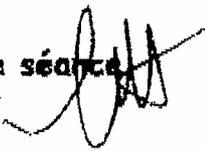
**15 - QUESTIONS DIVERSES.**

Daniel MAGNEZ, commune de Fricamps, s'étonne de ne pas encore avoir été réglé des prestations de déneigement depuis 3 années.

Alain Desfosses explique que les conventions ont été adressées aux agriculteurs, et l'invite à contacter les services de la CCSOA directement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,  
Gaël CAUX



Le Président,  
Alain DESFOSSES

